



Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Bilan des événements parisiens – 2020

**BRISER DÈS L'ENFANCE LE CERCLE DES VIOLENCES
PATRIARCALES**



Table des matières

EDITO	3
LES EVENEMENTS DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	4
La 6 ^e rencontre interprofessionnelle de l'OPVF	4
Table-ronde institutionnelle.....	4
Table-ronde : Les enfants co-victimes de violences conjugales.....	10
Table-ronde : Les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des enfants et adolescent-es : quelles conséquences sur la santé mentale dans la vie adulte ?.....	11
Des outils.....	14
Table-ronde : Violences intrafamiliales et patriarcales, conséquences de l'emprise familiale sur la vie des jeunes.....	15
Webinaire Moi Aussi Amnésie.....	18
LES ÉVÉNEMENTS À PARIS	19
Les Mairies d'arrondissement.....	19
La Direction de la jeunesse (DJS)	20
La Sous-Direction de la santé (DASES).....	21
Les associations.....	21
Campagnes sur les réseaux sociaux.....	23

Voir la page « [confinement](#) », actualisée dans [paris.fr](#) :

Rédaction : OPVF

EDITO

Briser dès l'enfance le cercle des violences patriarcales

Ce 25 novembre 2020, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a lieu en pleine crise sanitaire, pendant un deuxième confinement, tout aussi risqué que le premier pour les femmes et les enfants dans les foyers où la violence règne. Très mobilisés, la Ville de Paris, ses partenaires institutionnels et les associations de lutte contre les violences faites aux femmes ont pris des mesures d'urgence pour informer, maintenir le lien, parfois mettre en sécurité les victimes.

Nous savons que les violences prospèrent à l'âge adulte sur le terreau de celles connues dans l'enfance, du côté des victimes, comme des auteurs. Pour briser ce cercle infernal, il est fondamental de détecter, d'écouter, de prendre en charge et de réparer dès les premières violences. Ainsi, nous avons porté des dispositifs à destination des enfants et des jeunes, comme la mesure d'accompagnement protégé (MAP) ou l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'orientation dédié aux jeunes filles et nous ne comptons pas nous arrêter là.

C'est la raison pour laquelle, avec ma collègue **Dominique Versini, Adjointe chargée des droits des enfants et de la protection de l'enfance**, nous avons choisi faire de la question des « Violences patriarcales faites à l'encontre des enfants et des jeunes » le fil rouge de ce 25 novembre. Lors de la désormais traditionnelle journée interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF), nous aborderons, grâce aux interventions d'expert-es, la situation des enfants et des jeunes co-victimes des violences conjugales, victimes de violences sexistes et sexuelles ou victimes d'un carcan familial qui rejette leur identité de genre ou contraint leurs choix affectifs.

Dans ce contexte exceptionnel, les initiatives publiques dans les arrondissements seront très réduites et pour beaucoup organisées à distance. Néanmoins, comme tous les ans, j'aurai plaisir à vous retrouver autour d'un programme de qualité, à la disposition des Parisien·nes.

Prenez soin de vous.

Hélène BIDARD

Ajointe à la Maire de Paris

En charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

LES EVENEMENTS DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La 6^e rencontre interprofessionnelle de l'OPVF

Le 24 novembre a eu lieu la 6^e rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) avec 4 tables-rondes et une vingtaine d'intervenant·es. Cette rencontre s'est tenue en visioconférence, avec plus de 200 participant·es en continu.

Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire et Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance ont ouvert la journée.



Table-ronde institutionnelle

- ❖ **Françoise Guyot, chargée de mission au cabinet du procureur de la République : le protocole féminicide, prise de plainte à l'hôpital Saint Antoine et bilan du Téléphone grave danger.**

Travailler sur les violences conjugales et leurs répercussions sur l'enfant est un travail de partenariat qui va de soi dans un tribunal. C'est à la fois de la prévention et une politique de fermeté, mais ce sont aussi des mesures prises par les juges aux affaires familiales. C'est aussi travailler en partenariat avec les services de police.

Quelques mots pour souligner le rôle des associations féministes, qui dès les années 1980 ont alerté le gouvernement et l'État sur les violences sexuelles, le viol, le viol conjugal.... Si notre législation a beaucoup évolué, pour qu'elle soit comprise et appliquée, il faut conduire des formations auprès du secteur institutionnel.

Depuis plusieurs années, nous avons signé de nombreuses conventions, suite à des partenariats avec des acteurs institutionnels et associatifs : convention main courante, convention avec la Ligue française de santé mentale, convention téléphone grave danger. D'autres encore sont renouvelées.

En 2019 et 2020, la loi concernant l'Ordonnance de protection a beaucoup évolué et nous allons signer vendredi prochain la nouvelle convention sur ce dispositif. Le 16 novembre 2020, une convention sur la mesure d'accompagnement protégé (MAP) a été signée avec le procureur, la Ville de Paris, le Président du tribunal, la CAF, la Préfecture de Paris et l'association Jean Cotxet, porteuse de cette mesure. La MAP n'existe que dans le département du 93 et à Paris. Nous avons espoir qu'elle soit étendue sur le territoire national.

Cette année, une convention a été signée avec l'hôpital Saint Antoine, suite au Grenelle des violences conjugales, une convention d'expérimentation pour la prise de plainte des victimes aux urgences de l'hôpital. Le choix de cet hôpital a été fait par l'AP-HP. Pour résumer : lorsqu'une victime se présente à l'urgence de l'hôpital, la question suivant lui sera posé : a-t-elle subi des violences conjugales ? Si oui, souhaite-t-elle faire un dépôt de plainte ? dans l'affirmative, on appelle le commissariat local du 12^e arrondissement qui dépêche un policier sur place pour prendre la plainte de cette victime. C'est un pas de franchi : les services de police se déplacent dans un lieu où une victime se présente. Dans le 20^e ce dispositif pourrait être mis en place à l'hôpital Tenon, avec un commissariat pilote.

Nous avons signé une autre convention : le protocole féminicide, pris en exemple en Seine-Saint-Denis, signé le 13 mars 2020 (avec le Président du tribunal judiciaire, la Maire de Paris, le Président de l'AP-HP). Ce protocole prévoit, dans le cas d'un-e mineur-e ou d'une fratrie qui assiste à la mort violente d'un parent, souvent la mère, la prise en charge des enfants avec l'articulation des différentes acteur-rices dans l'intérêt des enfants. Appliqué deux fois cette année. Il a concerné 6 enfants. « Heureusement » ce n'était que des tentatives d'homicide.

Le téléphone grave danger (TGD) mis en place depuis juillet 2012, un dispositif qui a permis à certaines femmes d'éviter des violences voire des homicides. Nous montons en puissance. Sur 50 téléphones grave danger, 44 ont été attribués. Six sont réservés à de la sortie de détention de conjoints violents.

❖ **Anne Dupuy, Vice-présidente du Pôle Famille du tribunal judiciaire : la Mesure d'accompagnement protégé (MAP), reprise de l'expérimentation.**

Pour les 18 juges aux affaires familiale du tribunal judiciaire de Paris qui prennent leur part dans tous les dispositifs concernés par la lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons deux outils : l'ordonnance de protection (OP), qui date de 2010, a été renforcée par des lois successives en 2014 et 2019 et la Mesure d'accompagnement protégé (MAP).

L'ordonnance de protection (OP), en cas de violences au sein du couple, permet d'ordonner des mesures de protection et d'accompagnement : éloignement du conjoint violent, interdiction de rentrer en contact avec la victime, interdiction de se rendre dans certains lieux comme le domicile ou le lieux de travail, accompagnement pour organiser l'exercice de l'autorité parentale, dans des lieux neutres et éviter le contact entre les parents, pour éviter de nouveaux traumatismes aux enfants.

Depuis 2019, un délai de 6 jours maximum a été imposé entre le dépôt de la requête et la réponse du juge. Pendant le confinement, un effort a été fait pour respecter ce délai de 6 jours. Ainsi 37 dossiers ont été jugés (38 l'année dernière sur la même période). Entre 2019 et aujourd'hui, on recense 221 requêtes, soit une augmentation de 25%. Les associations d'accompagnement et de lutte s'emparent de cette mesure.

Il y a une bonne articulation avec le parquet. Si la situation est critique, les juges des affaires familiales (JAF) le signalent au procureur, dans la perspective d'attribuer un téléphone grave danger (après évaluation).

Par ailleurs, la MAP poursuit 4 objectifs principaux : 1. Protéger la femme victime en évitant le face à face ; 2. Protéger l'enfant, victime par ricochet ; 3. Offrir un espace de parole à l'enfant ; 4. Garantir le droit de visite des deux parents.

Venu de Suède, le dispositif a été créé en Seine-Saint-Denis en 2012 et l'année dernière à Paris : 14 mesures ont été décidées. L'objectif pour 2021, avec une nouvelle association en charge du dispositif, l'association Jean Coxtet, est la mise en œuvre de 17 mesures.

Dans ce dispositif, un·e éducateur.rice spécialisé·e, aidé·e par un·e psychologue, est présent·e pour accompagner l'enfant sur le trajet d'un domicile à l'autre. Après signature d'une convention pour engager les deux parents, l'éducateur.rice vient chercher l'enfant, l'amène chez le père, revient le rechercher pour le ramener au domicile de la mère. Si l'enfant est réticent·e et éprouve de grosses difficultés, l'éducateur.rice fait une note d'incident, et on revoit le rythme et les possibilités de visite.

Le tribunal judiciaire veut prendre sa part de justice dans cette lutte contre les violences faites aux femmes, mais il faut une articulation bien au-delà du monde judiciaire.

❖ **Annaïck Morvan, directrice régionale des droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes,**

C'est intéressant d'en arriver à cette « convergence des luttes » pour rassembler les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes et celles faites aux enfants, à la veille du 25 novembre, et à quelques jours du 20 novembre (Journée internationale des droits des enfants). La crise sanitaire et sociale est toujours là. L'égalité femmes-hommes est une grande cause du quinquennat.

On peut s'inspirer les un·e s des autres. Le côté interministériel est important. L'arsenal législatif s'est renforcé :

- Allongement au-delà de 30 ans du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur des mineur·es
- Création de nouvelles infractions : cyber harcèlement, drogue du viol, raids numériques sur les réseaux sociaux, renforcement de l'ordonnance de protection, retrait de l'autorité parentale, autorisation faite aux médecins, qui sont en 1^{ère} ligne de déclarer les violences si la personne est sous emprise, privation de la pension de réversion pour les conjoints violents.
- Le juge est autorisé à suspendre le droit de visite pour les personnes violentes.
- Interdiction du recours à la médiation pour les victimes.
- Décharge des enfants et petits enfants d'obligation de subsistance alimentaire.
- Répression du harcèlement au sein du couple et de l'exposition des mineur·e s à la pornographie.

Je rappelle aussi ce qui se fait en transversal : 46 mesures dans le cadre du Grenelle, à la croisée de nos politiques publiques, avec en particulier, la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018/2022 pour diminuer l'impact du patriarcat dans les familles. L'enjeu de l'égalité femmes-hommes est ici important, pour déconstruire les stéréotypes de genre. Les services de l'État veulent s'investir.

Il importe également de poursuivre la lutte contre la prostitution, notamment la prostitution des mineur·es, au sein de la Commission départementale de lutte contre la prostitution. Dans le domaine de l'éducation, il convient enfin de rattraper le retard sur la lutte contre le cybersexisme et la prostitution des mineur·es.

Je veux terminer avec des perspectives pour en finir avec le patriarcat : communiquer pour faire connaître les droits des femmes, des jeunes, des enfants ; développer de nouveaux moyens pour l'autonomie notamment pour les jeunes, très impacté·es par la crise, avec des mesures dans le cadre du plan de relance et du plan de lutte contre la pauvreté. Nous souhaitons relancer au niveau régional un plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sommes aussi mobilisé·es sur la question de l'hébergement, avec la DRILH, pour ouvrir des places d'hébergement pour les femmes, les familles. Nous soutenons 104 associations sur la question des violences (dont les anciens EICCF désormais nommés les Espaces vie affective relationnelle et sexuelle - EVARS) au niveau régional.

Nous voulons apporter notre concours au nom de la préfecture autour des crèches à vocation d'insertion professionnelle pour les femmes (AVIP), les maraudes, les permanences que nous soutenons. Nous engageons un travail sur une 4^{ème} délégation de crédit. Pour 2021 : le budget pour les droits des femmes sera en augmentation.

❖ **Naïma Makri, Préfecture de police, commissaire et conseillère justice au cabinet du Préfet**

La préfecture de police est un acteur majeur dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il faut d'abord souligner des marges de progression à réaliser sur l'accueil et la prise en charge des victimes au niveau des services de police.

Pour améliorer cela, de nombreuses mesures issues du Grenelle sont mises en œuvre dans les commissariats parisiens.

- D'abord, la « grille d'évaluation du danger » : c'est un questionnaire posé en cas de dépôt de plainte. La grille permet de libérer la parole. Les retours sont positifs après quelques mois de mise en place. Elle permet de savoir comment la victime se sent, de cerner le profil de l'auteur et de cerner le contexte familial, financier, etc... Des associations, pourront alors être mobilisées.
- Ensuite le « modèle type de main courante » rempli par les policier·ères en cas d'intervention à domicile, pour qu'ils et elles précisent tous les détails (présence d'enfants, violences, enquête de voisinage...) Cela permet d'avoir le maximum d'informations. Les interventions pour violences conjugales ont énormément augmenté pendant le confinement.
- Autre mesure : la prise de plainte en milieu hospitalier, comme déjà présentée. La préfecture de police veut la généraliser.
- Flyer d'information aux victimes pour mettre en avant les infrastructures locales dans tous les commissariats parisiens.
- Formation des policier·ères : en priorité les agent·es de l'accueil et les policier·ères généralistes en commissariat et chargé·es des appels au 17. Des formations ont été mises en place. Une première session a eu lieu en février 2020 « accueil du public » par le CIDFF, avec une présentation du tribunal judiciaire et une intervention d'enquêteurs de la Brigade locale de protection de la famille (BLPF).

Il y a des progrès à faire sur la présence en commissariat d'intervenant·es sociaux·ales (ISC). Ce sont 10 agent·es mis à disposition par la Ville de Paris. Elles et ils reçoivent les victimes, les aident dans leurs démarches. C'est un dispositif pris en charge par la préfecture de police dans le cadre du Grenelle.

Focus sur la période du confinement

Il s'agit d'un moment particulier pour toutes les victimes, femmes et enfants. Nous avons regardé avec grande attention ce qui se passait. Il y a d'abord une baisse du nombre de faits constatés. Moins de faits constatés du 16 mars au 10 mai 2020 : 488 procédures (514 l'année dernière sur la même période, - 15%). Mais il y a eu beaucoup d'appels à Police secours (+33% d'appels) ainsi que de nombreux appels de voisins. Le confinement a été très sévère, ce qui a libéré des policiers de la délinquance urbaine et a permis une réactivité plus importante pour les interventions sur les violences intrafamiliales. Les patrouilles arrivaient vite et désamorçaient les tensions. Autre indicateur, le nombre de gardes à vue pour violences conjugales a augmenté de 10%.

Depuis ces dernières années, les faits constatés de violences conjugales augmentent. Grâce au travail des partenaires pour libérer la parole : en 2017, 3 500 faits de violences conjugales ; en 2018, 3 800 faits ; en 2019, 4 239 ; en 2020, 3 500 à date de fin septembre. La part des violences conjugales dans le chiffre global des violences sur l'intégrité physique des personnes augmente.

A Paris, toute violence sur les mineur·es est traitée par un service spécialisé – la Brigade de protection des mineurs (BPM) - dans des locaux spécifiques. Il y a également un projet d'urgence pédiatrique avec l'AP-HP. Pour réaliser des auditions d'enfants qui vivent dans un contexte de violences conjugales, il se met en place une procédure de recensement des bonnes pratiques des auditions (salle et matériel spécifiques) et un travail avec les associations.

❖ **Anne Rubinstein, Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP) directrice de cabinet du directeur général : l'ouverture de Maisons des femmes adossées à l'hôpital.**

L'AP-HP souhaite participer à une meilleure organisation de la lutte contre les violences faites aux femmes à partir d'un modèle inspirant de la Maison des Femmes à Saint-Denis. Ce sera la création et l'ouverture de trois structures, d'ici quelques semaines pour la première, puis au cours du 1^{er} semestre pour les deux autres. L'Hôpital doit s'organiser spécifiquement. L'AP-HP est le plus grand hôpital d'Europe. Il faut éviter le morcellement des actions, les rendre plus cohérentes et plus simples.

Quand une femme se présente à l'hôpital, les soignant·es lui donnent des conseils, qui peuvent être vagues, sans savoir ce qu'il advient pour elle ensuite. Il faut connaître le tissu des partenaires, conseiller, guider, mieux accompagner. Ce seront trois lieux où ces femmes seront prises en charges, médicalement, socialement, juridiquement. Cela nécessite de faire appel à des acteur·trices spécialisé·es lors de ce moment très particulier.

Ce projet s'inscrit dans une politique plus large. L'AP-HP veut travailler sur l'égalité femmes-hommes car c'est aussi un devoir d'employeur, dans une volonté globale de notre institution.

Nous voulons mieux former nos équipes soignantes, mieux reconnaître les violences même si les patientes ne consultent pas pour cela. Lors d'une consultation « normale », on doit pouvoir déceler les violences conjugales. L'idée aussi c'est de s'appuyer sur ce qu'on va constater avec ces trois structures pour mener des travaux de recherches sur les conséquences médicales des violences.

La convention à l'hôpital Saint Antoine s'inscrit dans une logique de prise en charge globale. Il faut construire brique par brique de façon cohérente, pour en finir avec « l'errance médicale » que ces femmes rencontrent. L'AP-HP entre dans cette logique partenariale et nous allons travailler tous et toutes ensemble à améliorer cet aspect-là des choses.

❖ **Amélie Videau, chargée de projet à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes : les actions de lutte contre les violences pendant le confinement.**

La Ville de Paris a mené plusieurs actions pour prévenir les violences faites aux femmes pendant le confinement et permettre l'accompagnement des victimes dans le respect des mesures sanitaires. Un premier volet **d'information** a été réalisé en créant une page dans le site de la Ville de Paris qui centralise les contacts et modalités des services d'accompagnement : voir sur paris.fr

Une affichette rappelant les numéros d'urgence été mise à disposition des commerçant·es, des pharmacies et cabinets médicaux, des gardien·nes d'immeuble, des associations, des mairies d'arrondissement etc, pour informer les victimes sur les possibilités d'appel à l'aide. En libre téléchargement sur paris.fr

Pour outiller les professionnel·les face à cette situation, le Collectif féministe contre le viol (CFCV) a élaboré en collaboration avec l'OPVF un dispositif de **sensibilisation/formation** pour les professionnel·les de l'accueil téléphonique avec 6 fiches « réflexe » et 4 vidéos pédagogiques créées spécifiquement à destination des écoutant·es du 3975, associations et services qui accueillent du public. La page web dédiée a été visitée par 1284 utilisateur·trices et consultée au total 2 285 fois. En libre accès : [ici](#)

Les services sociaux (DASES et CASVP) ont mis en place un **protocole de suivi des victimes** pour prendre contact par téléphone (en prenant les précautions nécessaires) avec les femmes venues les mois précédents. Sur 110 situations connues, **74 situations ont abouti à des échanges** entre le ou la professionnel·le et la victime et **4 nouvelles situations** ont été repérées.

Un protocole exceptionnel de mise à l'abri a été créé pour les victimes parisiennes et leurs enfants. Ce dispositif est issu d'une collaboration inter-directions impliquant la Direction du logement et de l'habitat (DLH), la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), le Centre d'action

sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de la prévention de la sécurité et de la protection (DPSP) ainsi que la Direction de la démocratie des citoyen·nes et des territoires (DDCT) via la coordination de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF). La Ville de Paris a mis à disposition temporairement des logements sociaux, grâce à la contribution gracieuse des bailleurs Paris Habitat, RIVP, le gestionnaire Hénéo et le dispositif Louez solidaire. Ce partenariat a permis de mettre à l'abri **18 femmes et 34 enfants**.

Cette action a associé la **Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)** avec les trois associations parisiennes adhérentes (Halte aide aux femmes battues, Elle's Imagine'nt et Libres terres des femmes), ainsi que l'association Aurore pour l'intermédiation locative.

Une fois en sécurité, chaque ménage a déposé ou mis à jour sa demande de logement social, une étude des situations a été réalisée par les directions associées. Au 24 novembre 2020, la majorité des familles étaient installées dans un logement pérenne, 4 familles étaient en attente d'entrée sur le logement déjà attribué, et une attribution était encore en cours pour la dernière famille.

En parallèle du dispositif pour les victimes, la Ville a augmenté le nombre de places d'hébergement pour les conjoints violents afin de faciliter les décohabitations et prévenir la récurrence, avec **la création de 8 nouvelles places en CHRS en période de confinement, augmentant le dispositif existant à 11 places**. Sur orientation du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), l'association APCARS réalisait la prise en charge sociale et thérapeutique au sein de leur structure d'hébergement.

❖ **Amandine Maraval, Une femme un toit, directrice de l'accueil de jour POW'HER : un an d'expérimentation.**

Le lieu d'accueil et d'orientation - nommé POW'HER - s'adresse aux jeunes femmes victimes de violences de 15 à 25 ans de Paris et de Seine-Saint-Denis. Il réalise un accueil de jour depuis septembre 2019. C'est un lieu particulièrement chaleureux, dédié aux plus jeunes, qui constituent un public hors radar et qui ne s'identifient pas aux structures existantes. Il est animé par une équipe pluri-professionnelle : deux éducatrices, une animatrice, une psychologue en victimologie, une juriste du CIDFF 93. Cette équipe permet une approche globale tout en ne se substituant pas aux structures de droit commun. Nous venons en complémentarité dans l'accompagnement sur la question des violences. Nous souhaiterions, à long terme, avoir la présence d'un médecin.

Quelques remarques :

- Les jeunes arrivent sans moyen de contraception. Le rapport avec la santé est très compliqué. D'où l'importance d'avoir un médecin pour que les jeunes se fassent ausculter.
- Sur la sécurité des lieux, nous sommes dans un bâtiment avec d'autres associations, en lien avec le commissariat. Un visiophone permet de réguler l'entrée des personnes.

Notre mission : effectuer de l'information, de la sensibilisation, repérer les jeunes femmes qui ont subi des violences, prévenir les violences, assurer un accompagnement pour celles avec qui le lien a été créé à travers des ateliers collectifs et un accompagnement individuel. L'objectif est de mettre en place des projets collectifs, travailler sur le pouvoir d'agir, pour leur permettre de reprendre confiance en elles.

Sur un an : 102 jeunes accompagnées, 176 jeunes femmes orientées, 45 ne sont pas venues. Depuis septembre 2020, une forte augmentation de l'accueil. Le lieu commence à être connu. Environ deux tiers sont venues du 93 et un tiers de Paris avec une moyenne d'âge de 20 ans. Il y a énormément de jeunes femmes de 18 ans, avec la question des mariages forcés dont le risque s'accroît à la majorité. Nous faisons un gros travail avec les missions locales qui nous les orientent, ainsi qu'avec le CIDFF 93 et les commissariats.

Table-ronde : Les enfants co-victimes de violences conjugales.

- ❖ **Karen Sadlier, docteure en psychologie clinique : la différence entre conflit familial et violences conjugales : protéger les enfants.**

Karen Sadlier n'a pas pu être présente, intervenant au même moment dans le cadre des 16^{ème} rencontres Femmes du monde en Seine-Saint-Denis. Son intervention sur « la différence entre conflit familial et violences conjugales : protéger les enfants » peut-être visionnée [ici](#).

- ❖ **Sylvie Tordjman, cheffe du Pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de Rennes : les conséquences des violences conjugales sur les enfants et le dispositif spécialisé pour la prise en charge des soins.**

Sylvie Tordjman souligne tout d'abord les conséquences que peuvent avoir les violences intrafamiliales et notamment conjugales sur les enfants. Ces derniers peuvent développer un psycho-traumatisme relevant du DSM5 (classification des troubles psychiatriques) et présenter des risques élevés de développer ultérieurement des conduites d'agression ou de victimisation.

Pour faire de la prévention et prodiguer des soins le plus précocement possible aux enfants et jeunes en difficulté et accompagner et soutenir les familles, il est nécessaire de repérer et rencontrer ces familles.

C'est ainsi que l'expérience **d'équipe mobile de crise intrafamiliale (CrIFEM)** a vu le jour en 2010 en milieu rural en Ille-et-Vilaine. Ce dispositif s'appuie sur une équipe mobile et une structure médiatrice, la gendarmerie nationale, qui propose un soutien pédopsychiatrique à la famille lors d'interventions à domicile. Une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, infirmier-e, assistant-e social-e, éducateur-riche spécialisé-e) intervient alors dans les 78 heures. Un binôme de professionnel-les va à la rencontre de la famille et des enfants et jeunes avec un camping-car aménagé en bureau mobile, qui sert de cabinet médical.

Il s'agit alors de réaliser une évaluation de la situation, d'assurer un accompagnement (10 séances maximum) et de faciliter l'accès aux soins, avec des propositions d'orientations. Ce partenariat entre pédopsychiatrie et police a des effets bénéfiques très importants ; 2 fois plus d'accès aux soins pédopsychiatriques pour les enfants et renforcement du recours des femmes aux dispositifs d'aide pour protéger leurs enfants et notamment par une confiance renforcée vis-à-vis des services de police.

- ❖ **Arnaud Gallais, directeur général de l'association Enfant présent : la prévention et l'accompagnement des mères et enfants co-victimes de violences conjugales.**

Les tout petits enfants sont très exposés avec 40% des violences conjugales qui commencent pendant la grossesse et 95% qui se poursuivent après. Le concept de « crèche préventive » offre des possibilités d'accueil modulables 24h/24, 7j/7 à Paris et un accompagnement du développement de l'enfant, du lien parent-enfant et aussi des démarches des parents, avec la présence de psychologues et d'éducateur-trices spécialisé-es qui peuvent intervenir dans la crèche ou/et à domicile.

Il s'agit de lutter contre les violences intrafamiliales qui concernent 12% des familles accueillies au sein des crèches de l'association. L'équipe travaille en partenariat étroit avec le CIDFF, notamment pour la formation du personnel. Ce dispositif de prévention et d'accompagnement des mères et enfants co-

victimes de violences conjugales peut être sollicité par des partenaires et s'appuie sur l'adhésion des parents.

Contact Enfant présent : contact@enfantpresent.net

Site : www.enfantpresent.net

Ligne téléphonique de soutien à la parentalité : 01 80 36 97 82

Table-ronde : Les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des enfants et adolescents : quelles conséquences sur la santé mentale dans la vie adulte ?

- ❖ **Muriel Salmona, présidente de l'association Mémoire traumatique : l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.**

Muriel Salmona explique que le cerveau des enfants est particulièrement vulnérable aux violences qui entraînent des troubles psychologiques avec des répercussions jusqu'à 30 ou 40 ans plus tard. **Plus les enfants restent en contact avec la situation de violence, plus les conséquences sont lourdes et s'installent dans la durée** sur la santé mentale et physique, avec des atteintes neurologiques au cerveau et des cascades de symptômes. Pour survivre aux violences, le cerveau met en place une dissociation traumatique et une anesthésie émotionnelle qui pèsent sur la santé et la vulnérabilité des enfants.

Qu'est ce qui se passe dans le cerveau au moment des violences ?

L'enfant est sidéré, paralysé par quelque chose qui est impensable et fait extrêmement peur. Cette sidération empêche le stress de monter car cela pourrait avoir un impact vital sur le cœur et le cerveau « **On peut mourir de stress** ». Le cerveau « disjoncte » pour échapper à ce stress, l'enfant ne peut pas réagir, complètement déconnecté. Il est dans **un état d'anesthésie émotionnelle**. Cet état le transforme en une sorte de robot que l'agresseur peut contrôler. Tant qu'il est confronté à l'agresseur et au danger, ce système d'alerte va être en marche et donc l'état de dissociation se maintient. L'enfant a l'air de ne pas être là, les professionnels peuvent passer à côté du danger et de sa souffrance ou le considérer comme bizarre, indifférent au monde alors qu'il est dans un état de choc.

En même temps, **la mémoire traumatique** va bloquer l'événement dans l'amygdale cérébrale. Dès qu'une situation crée un sentiment de stress (quelqu'un qui ressemble à l'agresseur, un contexte, une odeur, un son) les sensations de l'agression reviennent. L'enfant – fille ou garçon - oscille ainsi entre des états où il est coupé de ses émotions et d'autres où reviennent la terreur et l'agitation. Il est aussi possible qu'il reproduise des situations de violences sur lui-même et sur autrui car il est envahi par le traumatisme. Pour échapper à la mémoire traumatique, l'enfant va adopter des **conduites d'évitement** - ne plus bouger – ou des phobies - il se retire de tout.

Si l'entourage le contraint à s'engager dans les situations qu'il cherche à éviter, son seul moyen va être de s'anesthésier pour supporter l'explosion de la mémoire traumatique. Il ou elle développe alors des **conduites à risques**: mise en danger physique, addictions alcool et drogues, scarification, jeux dangereux afin de provoquer un nouveau stress pour permettre au cerveau de disjoncter de nouveau et éviter la mémoire traumatique. **Cela peut se développer sur des dizaines d'années.**

La dissociation entraîne une perte de repère mémoriel. L'événement disparaît du décor, on ne peut plus le voir et plus en parler. Ce sont des troubles amnésiques pour 40 à 60% des enfants. Il faut traiter la mémoire traumatique pour qu'elle puisse intégrer la mémoire autobiographique normale sans revivre

à l'identique l'évènement, par un travail psychothérapeutique. **On peut comparer ce phénomène à une fracture dans le cerveau qu'il faut réparer. Le tissu neurologique se répare et ainsi on peut éviter cette cascade d'événements.**

Avoir subi des violences sexuelles dans l'enfance est le premier facteur de problèmes de santé : 50% des victimes déclarent des dépressions, ont des conduites addictives et font des tentatives de suicide. Il y a des perturbations au niveau immunitaire, cardio-vasculaire, digestif, des infections à répétition qui peuvent s'étaler sur plus de 50 ans. Le premier facteur de mort précoce reste le fait d'avoir subi des violences si rien n'est fait après. **C'est un enjeu de santé publique qui peut être évité.** Cela a aussi des conséquences au niveau de la vie sociale : on a des enfants en échec scolaire. **C'est le premier facteur de risque de précarité, de marginalisation.** Il faut pouvoir donner des outils aux professionnel·les et aux victimes pour comprendre, ne pas reprocher aux victimes des conséquences normales et universelles des violences. Au niveau des plaintes, les états de dissociation et sidération ou les troubles psychologiques doivent être compris comme des éléments de preuve et non des motifs pour décrédibiliser la parole des victimes. **Il faut faire en sorte que cette connaissance des troubles traumatiques permette de venir au secours des victimes.**

Pour plus d'information : www.memoiretraumatique.org/

- ❖ **Emmanuelle Piet, présidente de l'association Collectif féministe contre le viol : épidémiologie et repérage des enfants et des adolescent·es victimes de violences sexistes et sexuelles.**

Les études de [l'AIVI](#) (Association internationale des victimes de l'inceste) révèlent que **plus de 4 millions de personnes ont été victimes d'inceste en France dont 45% avant l'âge de 9 ans.** Au moins 30% sont des garçons et actuellement 98% des hommes sont des agresseurs. En France environ **200 000 enfants sont victimes de viols tous les ans.** On observe cependant une diminution des condamnations pour viols: 40% de moins entre 2001 et 2018. **Ces chiffres signifient que plus d'un ou deux enfants par classe sont victimes.** On constate qu'en proportion, le nombre de signalements est très faible ainsi que les actions de prévention et repérage.

Il y a des conséquences sur la vie future des victimes. Lors d'une étude en Seine-Saint-Denis : 16% des jeunes femmes avaient été soit agressées sexuellement, soit physiquement par un adulte de la famille de façon répétée. Ces victimes ont recours à l'IVG trois fois plus que les autres jeunes femmes et 50% avaient des rapports sans préservatif (contre un taux de 10% dans cette classe d'âge). **C'est un public qui a subi des injonctions pour s'abimer, ainsi répéter inlassablement les mêmes consignes de prévention ne suffira pas à modifier leurs comportements.**

Il y a une genèse de la violence. Dans l'enquête ENVEFF (2000), 10% des femmes avaient subi des violences de la part de leur compagnon au cours de l'année. Ce chiffre est multiplié par 3 quand elles ont été frappées dans l'enfance, et par 5 quand elles ont été agressées sexuellement. Il faut pouvoir remettre les repères à l'endroit, dire à l'enfant qu'il est victime, que la personne n'avait pas le droit et qu'on va l'aider.

La prévention aide à parler, à se réparer, à grandir en étant un adulte bien dans sa peau. Lors d'une intervention en classe on reçoit en général une révélation de violences, ce qui implique d'assurer une prise en charge , notamment depuis la protection de l'enfance. **Les évolutions vers l'économie des financements publics n'encouragent pas la prévention, il faut cependant transformer ce paradigme car il s'agit d'économie pour demain.**

Il faut réaliser un dépistage dans les classes, avec 3 séances de prévention dès la grande section maternelle et ce jusqu'au lycée, avec la formation des équipes et faire quelque chose de cette parole.,

Dans les écoles maternelles, l'outil « **oui, non c'est moi qui le dis** » permet de travailler sur l'identification du corps, les sensations agréables ou non, apprendre à dire ce qui déplaît et expliquer que d'autres n'ont pas le droit de commettre des actes sur les enfants quand ils ne veulent pas.

En primaire « **Mon corps c'est mon corps** » joue sur l'identification des émotions que l'on ressent quand on leur fait des choses qui leur déplaisent, apprend à demander de l'aide et informe que les grandes personnes sont là pour écouter. **C'est un programme pour enfants et aussi pour adultes.** Les interventions se planifient aussi par une réunion avec les parents pour réfléchir ensemble sur la place du « non » pour les enfants. Cela renvoie aux modèles d'éducation et à la question des corrections corporelles. Le comportement validé auprès des enfants est celui de l'enfant qui ne dit pas non tout le temps et qui ne se plaint pas ; s'il le fait, on le culpabilise ou on le lui reproche. Ces discours éduquent les enfants et quand ils ont un gros problème, ils pensent qu'on va leur dire la même chose, donc ils se taisent.

Il faut **protéger les enfants, rappeler la loi aux agresseurs.** Il faut aussi appliquer le principe de précaution pour les enfants. Dans la **réalité très souvent les enfants parlent ou émettent des signaux de souffrance.** Les victimes qui ont participé à la réalisation du premier film du Collectif contre le viol ont choisi le titre « **La conspiration des oreilles bouchées** » car toutes avaient parlé mais une avait pris une claque, une autre avait été punie, ou pour une autre on avait fait semblant de ne pas l'entendre. Dès les premiers signaux, il faudrait demander à l'enfant « *je vois que cela ne va pas, qu'est ce qui se passe ?* ». Les enfants dans la plupart des cas répondent. Nous devons avoir une vigilance, il faut que l'on pense autrement les plaintes d'enfant car très souvent les victimes ont dit des choses.

Pour plus d'informations : www.cfcv.asso.fr

Ligne d'écoute Viols femmes information : 0800 05 95 95

❖ **Mélanie Dupont, présidente du Centre de victimologie pour mineurs : l'accueil et l'accompagnement des mineur-es victimes de violences sexuelles.**

Dans le prolongement de l'intervention d'Emmanuelle Piet, Mélanie Dupont rappelle que le préalable pour **accompagner au mieux les mineur-es victimes de violences est qu'il faut les entendre et les croire.** Il y a une nécessité de penser **l'accompagnement de manière globale** en prenant en compte la ou le mineur-e, son entourage, sa famille et **articuler différents angles d'approche.** D'abord l'accompagnement judiciaire, parfois réfléchir à travailler autrement quand la justice ne reconnaît pas les faits. Il faut aussi associer le point de vue médical, social, psychologique, éducatif ainsi que l'approche par le sport et/ou la religion car toutes les activités dans lesquelles s'impliquent les mineur-es sont autant de ressources pour se reconstruire et accéder à différentes aides.

Il faut que **la prise en charge puisse venir dès la connaissance des violences,** sur du long terme, car il y a parfois des allers/retours qui nécessiteront de retravailler les faits.

Le programme Nénuphar permet de renforcer l'accompagnement pendant l'enquête pénale. Développé par le CVM, c'est un outil mis en place au sein des Unités médico-judiciaires (UMJ) pour informer les mineur-es et leur entourage sur la procédure, le rôle de chaque professionnel-le ainsi que le déroulement de l'examen médical.

Des guides et des vidéos :

pour les enfants : [ici](#)

pour les adolescent-es : [ici](#)

pour les parents d'enfants : [ici](#)

pour les parents d'adolescent-es : [ici](#)

Une fois l'examen UMJ passé, d'autres guides sont remis aux mineur-es sur les symptômes que les personnes peuvent développer suite aux violences : honte, culpabilité, stress, angoisse. Parfois les jeunes reviennent en ayant coché des exemples ce qui en fait un support pour dialoguer par la suite.

En prévention primaire, le CVM a produit **des tutoriels sur les violences sexuelles.**

C'est quoi les agressions sexuelles : [ici](#)

C'est quoi la pédopornographie : [ici](#)

C'est quoi le harcèlement sexuel: [ici](#)

Un film et un support papier ont été produits pour les mineur·es inscrit·es dans un parcours judiciaire présentant les étapes du commissariat jusqu'au tribunal, et répertoriant les personnes ressources.

Des colloques disponibles en ligne : [CVM | Colloque \(cvm-mineurs.org\)](#)

Un livret a aussi été développé avec les éditions Bayard Jeunesse : **Stop aux violences sexuelles**. Il reprend trois situations concrètes pour s'adresser aux enfants de 7 à 13 ans en présentant un scénario où les violences s'annoncent. Les histoires s'arrêtent avant les agressions afin d'échanger avec les enfants sur quoi faire, comment demander de l'aide pour être protégé·e. En libre téléchargement: [ici](#)

Site internet du Centre de victimologie pour mineurs : [www.cvm-mineurs.org](#)

Des outils

- ❖ **Sébastien Brochot, « préventeur » et formateur au Centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences (CRIAVS), président de l'association Une vie : boîtes à outils pour la prévention et l'éducation sur le consentement auprès des jeunes**

Le CRIAVS forme les professionnel·les à la prise en charge des auteurs des violences sexuelles qu'ils soient mineur·es ou majeur·es et développe des programmes et des outils de prévention. L'objectif est d'intervenir avant le premier passage à l'acte, ne plus attendre qu'il y ait des victimes et agir auprès des potentiels agresseurs.

La **Fédération française des CRIAVS** a lancé un numéro d'écoute et orientation destiné aux personnes attirées par les enfants afin qu'elles sollicitent d'elles-mêmes un accompagnement thérapeutique: le **0806 23 10 63**. Cette ligne nationale permet d'être orienté·e vers des professionnel·les bienveillant·es formé·es pour les accompagner. Plus d'informations : [www.ffcriavs.org/accueil](#)

Un site internet « **Pedo help** » développé par l'association [Une vie](#) diffuse des messages de prévention dans plus de 30 langues : [www.pedo.help/fr/accueil](#)

Le CRIAVS a formé le personnel de l'éducation avec la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) de Paris Centre et l'Éducation nationale auprès des directeurs et directrices d'écoles maternelles et primaires ainsi que des responsables éducatifs des Réseaux éducation Ville (REV) au sein des centres de loisirs. Cette collaboration se poursuit avec un projet de recherche pour évaluer l'impact et améliorer la prévention des violences sexuelles et sexistes au sein des lieux accueillant des mineur·es à Paris.

Pour le public 15-25 ans, il existe plusieurs outils sur le consentement à travers le site [www.consentement.info](#) afin de mieux appréhender la notion de consentement à une relation sexuelle, en évitant un discours anxiogène et pour répondre à différentes questions: Comment je dis stop? Comment savoir si c'est non? Si je n'ai pas dit non est ce que c'est un viol? etc... Quelques présentations d'outils :

Vidéo - La chanson du consentement : [ici](#)

Vidéo- Comment savoir si c'est non : [ici](#)

Trois guides d'éducation affective, relationnelle et sexuelle et un cahier de bonheur sur un ton ludique avec des quizz, des jeux, des conseils pour apporter des connaissances adaptées à l'âge adolescent, à leur développement émotionnel et aider au renforcement des compétences psychosociales : [ici](#)

Un jeu de cartes **Je partage** sur les cyberviolences : les cartes présentent des situations de réseaux sociaux en posant la question si l'on peut partager ou pas le contenu pour sensibiliser au cadre légal et à l'empathie.

Tous ces supports sont sur le site www.violences-sexuelles.info avec d'autres ressources pour la prévention des violences sexuelles.

Table-ronde : Violences intrafamiliales et patriarcales, conséquences de l'emprise familiale sur la vie des jeunes

- ❖ **Omar Didi, président du Mouvement d'affirmation des jeunes lesbiennes, gays, bi et trans, le MAG Jeunes LGBT : la situation des jeunes LGBTQI+ victimes de violences intrafamiliales.**

En 2018, une étude a montré que les jeunes LGBTQI+ (lesbiennes, gays, bi, trans, queer, intersexes et autres) sont surexposés aux violences, que ce soit à l'école, dans famille, mais aussi dans cercle amical, ce qui augmente le risque de suicide.

En milieu scolaire, selon une étude du MAG réalisée avec l'UNESCO, il ressort qu'un·e jeune LGBTQI+ sur 10 est victime de violences en milieu scolaire. Dans la cellule familiale, une enquête du Défenseur des droits indique une surexposition aux violences des jeunes filles et jeunes LGBTQI+.

Durant le 1^e confinement, beaucoup d'appels ont été reçus au MAG de jeunes rejeté·es par leur famille. Des plans départementaux de mise à l'abri ont été lancés, calqués sur des modèle de mises à l'abri des femmes victimes de violences dans le cadre familial.

On note la nécessité de former les forces de l'ordre et une volonté de professionnaliser les acteur·rices de terrain pour recueillir les signalements des jeunes LGBTQI+. La Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ne reçoit pas de signalements liés à l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La formation des agent·es de la CRIP, des éducateur·rices, du corps de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des établissements scolaires reste insuffisante. De plus, la prévention doit être renforcée.

Il importe de mettre en place des garanties, de la part de l'État, pour lutter contre la précarité, par l'accès à la formation et à l'emploi. **Il convient également de prendre des mesures** pour les jeunes majeur·es, notamment dans le cadre de l'ASE comme les contrats jeunes majeurs dédiés.

Pour plus d'information : <https://www.mag-jeunes.com/>

- ❖ **Jean-Luc Romero-Michel, Adjoint à la Maire en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations : l'ouverture de logements priorités aux jeunes LGBTQI+ en rupture familiale.**

Les représentations de l'homosexualité ont évolué mais demeurent encore problématiques : il y a sept fois plus de risques de suicide chez les jeunes homosexuel·les que chez les jeunes hétérosexuel·les. On entend encore souvent des insultes dans les cours d'école telle que « Sale PD ».

On peut faire un parallèle entre les personnes LGBT et les personnes migrantes : des violences sont vécues dans leur parcours. On retrouve à la croisée des chemins des jeunes qui fuient leur famille du

fait de l'intolérance à leur sexualité et des jeunes migrant·es LGBT qui fuient leur pays du fait de leur sexualité car leur vie est menacée (pénalisation et même criminalisation de l'homosexualité dans de nombreux pays).

L'hébergement traditionnel n'est pas adapté et donc, la solution est de créer des places dédiées.

Le REFUGE est une des premières associations à prendre en compte ce phénomène des jeunes de moins de 25 ans devant partir de chez eux et de chez elles, car mis·es à la porte ou ne pouvant plus rester. Puis Stop Homophobie et Basiliade s'y sont mis. La colocation se développe : l'adjoint à la Maire, Ian Brossat, a inauguré un lieu avec trois jeunes LGBT venant de pays différents: un endroit bienveillant et inclusif. Il y a une volonté d'amplifier cette solution d'hébergement adapté.

La Mairie de Paris fait le lien avec les bailleurs, l'association Basiliade repère les jeunes personnes à héberger. Les hébergements de droit commun doivent également s'adapter, avec notamment, la prise en charge du besoin de suivi psychologique pour prendre en compte le traumatisme. En bref, la question de l'hébergement est centrale. Nous avons la volonté d'aller plus loin, de construire et proposer plus de logements pour les jeunes LGBT, en donnant des moyens aux associations qui portent ces projets.

A Paris, la police municipale va se mettre en place et une école de formation sera créée en son sein. Sa mission sera de former les professionnel·les sur toutes les violences faites aux femmes, mais également sur les personnes LGBT et trans.

❖ **Françoise Ruggeri, présidente de l'association Contact : encourager une parentalité soutenante et protectrice face aux environnements homophobes.**

Notre association, CONTACT, qui réunit des personnes LGBT, parents et ami·es, est née dans l'esprit d'un ancien président du MAG, face aux difficultés des jeunes à confier leur homosexualité à leurs parents, aux relations familiales conflictuelles et aux ruptures. CONTACT est présent sur toute la France.

Nos objectifs sont de :

- faciliter le dialogue entre les parents et enfants gays, lesbiennes, transgenres.
- faciliter le « coming out » auprès des familles et proches
- aider les parents à mieux comprendre, aider les personnes LBGTQI+ à communiquer
- prévenir le suicide et les conduites à risques

Notre action se porte vers les parents : des groupes d'écoute et parole sont ouverts à tous et toutes. Il y a un fort afflux de demandes, à Paris et dans toute l'Île-de-France. Des parents viennent chercher des réponses ou des aides dans leur questionnement par rapport à l'homosexualité ou la transidentité de leurs enfants. Elles et ils cherchent à se pencher sur leurs préjugés : « est-ce que mon enfant a choisi d'être homosexuel·le? » ; « ce n'est pas naturel », « est-ce une déviance ? ».

Elles et ils ont peur pour leur enfant, et éprouvent également un sentiment de culpabilité : sommes-nous responsables ? La mère a-t-elle été trop présente, le père trop absent ? Il y a aussi la peur du regard des autres, de la famille, des ami·es, voisin·es et beaucoup d'ignorance. L'homosexualité est quelque chose qu'ils et elles n'ont jamais envisagé, qui n'entre pas dans les cases.

L'association fait preuve de bienveillance dans l'accueil des parents pour partager leur expérience. Il est proposé d'écouter et de partager l'expérience d'autres parents pour relativiser. Certains parents réalisent un parcours extraordinaire : d'anéanti·es pendant des années, ils et elles participent maintenant chaque année à la Marche des fiertés.

Ligne d'écoute nationale : du lundi au samedi : 0 805 69 64 64

Pour plus d'information : <https://www.asso-contact.org/>

❖ **Isabelle Gillette-Faye, directrice de la Fédération nationale GAMS : repérage des dangers de l'excision et évolution des pratiques.**

Excision : Pratiques des familles pour contrôler les corps des adolescentes et des femmes.

Les mutilations sexuelles féminines peuvent aussi contrôler la sexualité des personnes LGBTQI+. Ce sont des excisions considérées par les familles comme des « *thérapies de conversion* ». Le GAMS intervient depuis plus de 40 ans, ayant pu mener des observations au niveau national et international.

La journée d'aujourd'hui prend en compte le continuum des violences du plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte. Nous saluons cette révolution car c'est une évolution que nous réclamons depuis des années. Il s'agit de mettre fin au travail en silo. Nous soulignons aussi les grandes avancées apportées par ces temps de formation pluridisciplinaire, ouverts à tous les genres, tous les âges, toutes les orientations et tous les secteurs professionnels.

Dans la lutte contre l'excision, le Burkina Faso et la France sont montrés comme des exemples, sur le terrain c'est la Ville de Paris qui a développé une approche holistique. À ce titre, le travail de repérage et de protection réalisé par les centres de protection maternelle et infantile (PMI) à Paris est primordial face aux menaces d'excision. Paris est la première ville de France à avoir un programme commun entre les Centres PMI et les Centres de planification et d'éducation familiales (CPEF) pour garantir la protection des enfants, des adolescent·es et des adultes.

La 1^{ère} unité de soins pluridisciplinaires de prise en charge des victimes de mutilations sexuelles féminines a été créée à l'Hôpital Rothschild à Paris. Les Unités médico-judiciaires (UMJ) de l'Hôtel Dieu ont ouvert la 1^{ère} unité pour la prise en charge des petites filles menacées d'excision.

Anne Hidalgo a porté la 1^{ère} campagne de lutte contre les violences faites aux femmes qui n'était pas uniquement centrée sur les violences conjugales mais dans une approche globale des violences incluant les mutilations sexuelles féminines mais pas seulement.

Dans le contexte actuel, je souhaite néanmoins alerter sur trois points. Nous avons de nouveaux combats à mener car nous recevons de nouveaux publics d'Afrique de l'Est, du Moyen-Orient, de Russie, d'Indonésie dont les populations féminines sont aussi concernées par les pratiques de l'excision, cela ne concerne pas que les petites filles d'origine subsaharienne. La médicalisation des pratiques est un risque de banalisation. Plus de 90% des petites filles sont excisées par des professionnel·les du corps médical en Égypte. Enfin, la vigilance est de mise dans le contexte de crise sanitaire de la COVID19 car si nous observions une amélioration des situations à risque, il nous faudra rester attentives et attentifs aux évolutions des pratiques que cela a pu aussi entraîner, notamment du fait de la déscolarisation des enfants dans les pays d'origine, des situations des familles migrantes en France, et savoir adapter nos modes de repérage des victimes.

Pour plus d'information : <https://federatongams.org/>

❖ **Christine-Sarah Jamaa, directrice de l'association Voix de Femmes : liberté d'aimer et mariages forcés, quelle protection des jeunes ?**

L'association Voix de Femmes gère la ligne d'accompagnement « SOS mariage forcée ». Une jeune fille sur quatre qui nous contacte a besoin d'être mise en sécurité, et au moins une fille sur trois en dehors de son département. Les menaces de crime dit d'honneur sont réelles pour ces jeunes femmes. Parfois il s'agit de risque d'assassinat perpétré par la famille, des membres du village ou de la communauté, en représailles d'un refus de la jeune de se marier, ou comme une sanction suite à une relation amoureuse interdite ou une orientation sexuelle non acceptée.

Sur la ligne SOS mariage forcé, une jeune femme sur dix menacée de mariage forcée n'ira plus à l'école (10%) ; ces chiffres ont augmenté suite au confinement passant à une jeune femme sur quatre (25%).

La stratégie des agresseurs se répète d'une famille à l'autre. Il s'agit d'assurer une domination sur la victime, notamment en l'isolant et en mettant en place une surveillance dès le plus jeune âge. La famille opère une **inversion de la culpabilité** via des stratégies de chantage en menaçant les jeunes comme : « *je vais marier ta sœur à ta place* », « *je vais répudier ta mère* », « *ton frère va rester à l'étranger* ». Les proches **verrouillent le secret** et parviennent à manipuler les autres membres au sein de la famille mais aussi les professionnel·les en présentant l'union comme un mariage arrangé. Enfin, il existe le **risque de délocalisation du mariage forcé**, c'est-à-dire l'envoi de la victime à l'étranger pour parvenir plus facilement à la contraindre à l'union, isolée des réseaux d'aide et soutien.

Face à ces dangers, il est essentiel de rappeler l'importance de la prévention ; en effet trois filles sur quatre saisissent les services d'aide avant le mariage forcé pour être protégées.

Ce que nous démontrent les études de terrain, notamment une étude réalisée en Seine Saint-Denis, c'est qu'avant d'être une pratique culturelle, les mariages forcés sont avant tout une violence, une instrumentalisation des traditions par les familles. Les motifs avancés pour justifier le mariage forcé sont variées et multiples. Il y a par exemple, le mariage punition pour « *le bien des jeunes* » afin de contrôler les choix de vie des jeunes filles et garçons considéré·es comme dysfonctionnant·es. Ces choix éducatifs permettraient alors d'éviter la toxicomanie, la délinquance, les grossesses hors mariage etc. Il y a aussi une peur du mariage non endogame et un refus du métissage qui s'assimilent à des raisons racistes. Enfin, le contrôle de la virginité et sexualité des filles et garçons considéré·es par leur entourage comme déviant·es est au cœur du mariage forcé.

Face à une situation de mariage forcé, il faudra systématiquement se poser la question : qu'est ce qui se passe dans la famille, qui sont les auteurs et les personnes allié·es de la victime, s'il y en a ? Il faudra planifier la fuite pour protéger la jeune. Il est possible pour les professionnel·les d'étendre les demandes d'hébergement et mise en sécurité via la plateforme SIAO (115) à tous les départements si nécessaire. Sans hébergement, il n'y a pas de protection possible pour ces jeunes, et dans le cas de ce public, l'hébergement en CHRS collectif est bien plus efficace que l'hébergement en diffus qui n'est pas assez contenant pour accompagner cette étape de rupture familiale et de sortie des violences. Il est aussi important de travailler en lien avec la plateforme « [Arrêtons les violences.gouv](https://www.arrêtons-les-violences.gouv.fr/) ».

Quand les jeunes femmes ont été envoyées à l'étranger, elles parviennent parfois à rentrer en contact mail pour chercher de l'aide et demander leur rapatriement en France.

Dans tous les cas, il est essentiel de **ne pas faire de la médiation familiale** car cela accélère les projets de mariage forcé des familles. Il ne faudra pas rentrer en contact avec la famille car on ne parvient pas à négocier avec un agresseur. Dans ces situations, la médiation familiale est non seulement dangereuse pour la victime mais elle peut aussi mettre en danger le médiateur ou la médiatrice en l'exposant aux pressions de la famille qui veut réaliser le mariage contraint. Dans d'autres cas, la famille fera semblant de faire alliance avec le ou la professionnel·le pour mieux dissimuler sa position et finira dans la majorité des cas par accélérer le projet de mariage forcé, ou le délocaliser à l'étranger loin des professionnel·les vigilant·es.

En conclusion, je reprendrai les mots de la militante afro-féministe Assata SHAKUR : « *Personne dans l'histoire, dans le monde, n'a jamais obtenu sa liberté en faisant appel au sens moral de ses oppresseurs.* »

Ligne d'écoute Stop mariage forcé: 01 30 31 05 05

Pour plus d'information : <https://www.stop-mariageforce.fr/>

Webinaire Moi Aussi Amnésie

27 novembre

Sous l'égide d'Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire et de Shirley Wirden, Adjointe au Maire de Paris Centre en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance, l'OPVF a organisé un webinar en partenariat avec l'association **Moi aussi Amnésie** autour des **Violences sexistes et sexuelles à l'encontre des enfants et adolescent-es : quelles conséquences dans la vie d'adulte ?** Environ 80 personnes y ont participé.

L'association **Moi Aussi Amnésie** a présenté sa campagne **#StopPrescription** en faveur de l'imprescriptibilité pénale des crimes sexuels à l'encontre des mineur-es. Plusieurs vidéos sont sur leurs réseaux sociaux : [ici](#) et sur [Youtube](#).



Sarah Abitbol, patineuse artistique, entraîneuse et chorégraphe, autrice d'*Un si long silence* a partagé son histoire en tant que victime de viols, les années de mémoires traumatiques subies et son parcours en tant que lanceuse d'alerte dans le sport.

Arnaud Gallais, directeur général de l'association **Enfant Présent** a aussi témoigné des violences vécues dans son enfance et des conséquences encore aujourd'hui. Il a ainsi rappelé l'importance de l'intervention de la protection de l'enfance auprès des victimes mineur-es.

Enfin **Mié Kohiyama**, présidente de l'association à travers son histoire a expliqué la nécessité des levées juridiques des prescriptions face aux mécanismes de la mémoire traumatique. Une centaine de personnes ont participé à ces échanges poignants et courageux.

LES ÉVÉNEMENTS À PARIS

Malgré les conditions sanitaires, plusieurs événements se sont tenus sous différents formats. Nous saluons l'ensemble des acteur-rices qui ont su adapter leur activité et maintenir leur mobilisation dans cette campagne essentielle pour les victimes et les professionnel·les confronté·es régulièrement à ces problématiques.

Les Mairies d'arrondissement

La **Mairie du 5^e** s'est mobilisée toute la semaine du 23 au 27 novembre via une campagne en ligne, en diffusant chaque matin un vidéo clip dénonçant les violences, et l'après-midi un entretien avec un·e spécialiste sur le sujet. La façade de la Mairie arborait deux grands rubans blancs toute la semaine. Les vidéos sont accessibles en ligne : [ici](#).

La **Mairie du 18^e** a proposé deux webinaires. Sous l'égide d'**Ayodele Ikuesan**, Adjointe au Maire chargée de la santé et de la réduction des risques et de **Marie-Laure Casier**, Conseillère déléguée auprès du Maire chargée de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. Un premier webinar a traité de la "Prise en charge médicale pour les femmes victimes de violences" sur les pratiques de repérage et diagnostic des violences subies, ainsi que la présentation des dispositifs et parcours existants pour prendre en charge les victimes. Un 2^e webinar a permis la retransmission de la pièce de théâtre *Contes à rebours* de Typhaine D suivi d'un temps d'échange avec le public. Au total ce sont plus de 270 personnes qui ont assisté à ces webinaires.

La Maire du 19^e, sous l'égide du maire, François Dagnaud, d'Andrea Fuchs, Adjointe au Maire en charge de la participation citoyenne et des conseils de quartier, de l'égalité femmes hommes, des droits humains et de la lutte contre les discriminations, et de Gwenaëlle Austin, Adjointe au Maire en charge des seniors et des solidarités entre les générations, des relations avec les foyers de travailleurs migrants, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, de l'accès aux droits, a lancé une nouvelle campagne afin de sensibiliser contre les violences conjugales et intrafamiliales et encourager toutes les victimes, et notamment **les femmes seniors** à prendre la parole et demander de l'aide.

En 2019, 149 femmes sont mortes sous les coups de leurs conjoints. Parmi ces victimes de féminicides, 17% ont plus de 70 ans. Trop souvent, ces femmes âgées sont "les oubliées" des campagnes de communication et cette réalité reste peu documentée. Plus isolées, plus fragiles physiquement et/ou psychologiquement, les femmes âgées présentent pourtant « un cumul de vulnérabilités ». Cette campagne a été diffusée sur les réseaux sociaux et auprès de structures partenaires du territoire telles que les EHPAD, les centres sociaux, les centres de santé, ou encore les centres d'hébergement. Ci-dessous, et pour plus d'information : www.mairie19.paris.fr



La Mairie du 20^e s'est associée au Barreau de Paris Solidarité pour la réalisation de deux permanences dédiées à la préparation et à l'explication du dépôt de plainte. Cinq femmes victimes de violences ont pu être reçues. Trois avocates du Bus de la solidarité, pénalistes spécialisées étaient présentes pour conseiller les victimes. La majorité des femmes qui se sont présentées n'avaient entamé aucune procédure et avaient des questions relatives au droit de la famille, au droit pénal ainsi qu'une situation liée au droit des étrangers. La présence de l'intervenant social du commissariat 20^e en complément des avocates, a été très appréciée des victimes qui après la consultation juridique ont pu bénéficier aussi d'une écoute sur l'aspect social de leur situation.

Le groupe de travail Santé des femmes, issu du Réseau d'aide aux victimes de violences du 20^e a quant à lui, présenter son annuaire *Santé des femmes, 20^e arrondissement* auprès des équipes du réseau, pour une première phase d'expérimentation. Cet outil issu de la réflexion du groupe de travail est à destination des professionnel·les et des bénévoles intervenant·es dans le 20^e. Il répertorie les lieux d'accès aux droits, de soins, santé mentale, précarité, présents sur le territoire et au-delà pour accompagner les femmes.

La Direction de la jeunesse (DJS)

La prostitution chez les jeunes

La **Sous-direction de la jeunesse** a organisé un ciné-débat en ligne, sur les questions de prostitution chez les jeunes, en partenariat avec l'association Nadjastream. La soirée a permis de diffuser le film *Jeunesse à vendre*, d'Alexis Marant qui a été suivi par un débat animé par l'association du Mouvement du Nid afin de mieux appréhender et prévenir les comportements prostitutionnels chez les jeunes. Une quarantaine de personnes a participé, essentiellement des professionnel·les de la jeunesse (éducateur·trices spécialisé·es, directeur·trices et animateur·trices d'équipement), des structures étudiantes (services du Crous, syndicat Unef), des agent·es d'autres directions de la Ville (DASES).

Marie-Christine Lemardeley, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante a conclu la soirée. Les échanges ont permis de répondre aux questionnements des équipes sur les parcours d'entrée dans la prostitution, la détection de situations et la posture professionnelle à adopter. Plusieurs ressources numériques ont été envoyées par mail à l'ensemble des participant·es.

La Sous-direction de la santé (DASES)

Web-conférence sur les mécanismes du psycho-trauma chez l'enfant

Sous l'égide de **Anne Souyris**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la santé publique et des relations avec l'AP-HP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques et de **Dominique Versini**, Adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, la **Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé** a organisé une web-conférence sur les mécanismes du psycho-trauma chez l'enfant.

Le **Docteur Pierre Lévy-Soussan**, pédopsychiatre, psychanalyste, est intervenu pour présenter les signes de reconnaissance du psycho trauma chez l'enfant afin de mieux prévenir. Il a exposé les différentes formes de symptômes que l'enfant peut présenter suite aux violences psychologiques, physiques, sexuelles et/ou conjugales, ainsi que les signaux d'alerte que l'on peut détecter chez les parents et dans la relation parent-enfant. Plus de 200 professionnel·les étaient connecté·es pour cet échange.

Les associations

A Paris des rassemblements se sont organisés :

Un premier rassemblement a eu lieu le **25 novembre à midi place de la République**, ainsi que la mise en ligne d'une pétition.

Un **Rage-semblement** a été organisé par Riposte Féministe sur la place Saint-Michel en fin de journée autour du slogan :

Que fait la justice ?

Droits d'urgence a aussi organisé des permanences juridiques via le Point d'accès au Droit du 13^e pour les femmes victimes de violences la semaine du 23 au 27 novembre avec des avocat·es et juristes spécialisé·es, un délégué du Défenseur des droits et un médiateur du Pimms.

L'association **Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA)** a lancé son nouveau site-ressource : [ici](#). Ce site est destiné en premier lieu aux femmes en situation de handicap qui pourraient vivre des violences, ainsi que les aidant·es et les professionnel·les en lien au quotidien avec ces victimes. Il contient des informations précises pour comprendre les violences et accompagner et orienter les

victimes. Enfin, cet espace est aussi un centre de ressources avec des études et rapports, des ouvrages de référence, des textes juridiques, des films et reportages.

Afin de présenter ce nouveau site, FDFA a organisé un webinaire ouvert par **Blandine Métayer**, marraine de l'association qui a lu un texte de **Maudy Piot**. Danielle Michel-Chich a présidé les échanges, avec la présentation de plusieurs films. Ce lancement a regroupé une centaine de personnes.

ALLER AU MENU ALLER AU CONTENU PLAN DU SITE ACCESSIBILITÉ
LIRE EN POLICE Dyslexic

RECHERCHE RAPIDE

QUITTER LE SITE RAPIDEMENT

EFFACER L'HISTORIQUE

ACCUEIL ÉCOUTE VIOLENCES RESSOURCES QUI SOMMES-NOUS ? CONTACT DON

VOUS ÊTES :

- Une femme handicapée ayant subi ou subissant des violences
[En savoir +](#)
- Un-e proche d'une femme handicapée subissant des violences
[En savoir +](#)
- Un-e professionnel·le accompagnant une femme handicapée subissant des violences
[En savoir +](#)
- En recherche d'informations sur les violences vécues par les femmes handicapées
[En savoir +](#)

Le **Conseil national des barreaux** et le **Think Tank Marie Claire Agir pour l'Egalité** se sont mobilisés pour lutter contre les violences faites aux femmes avec une rencontre en ligne la matinée du 25 novembre en présence d'**Hélène Bidard**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, des professionnel·les de la justice et police : avocat·e, magistrat·e, commissaire. La journée a commencé par des témoignages de victimes, ainsi que la diffusion d'un extrait du film *Jusqu'à la garde* de Xavier Legrand. Le débat s'est poursuivi avec les intervenant·es pour aboutir à l'élaboration de propositions concrètes pour mieux protéger les femmes.

La **Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)**, en partenariat avec **ONU Femmes – France** a organisé un webinaire consacré aux « violences faites aux femmes et aux filles ». Cela a été l'occasion d'un état des lieux des instruments et engagements internationaux et régionaux, puis une analyse sur l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et le développement de nouvelles approches de prévention et de lutte contre les violences qui en émergent. Nombreux·euses intervenant·es internationaux.ales ont participé aux échanges comme **Dunja Mijatović**, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ; **Françoise Brié**, directrice de la Fédération nationale solidarité Femmes et membre du GREVIO ; **Sophie Binet**, co-secrétaire générale de l'UGICT-CGT ; **Gilles Lazimi**, médecin et responsable des actions de prévention de la ville de Romainville (93) ; **Clémence Pajot**, directrice du Centre Hubertine Auclert ; **Pauline Delage**, chargée de recherche au CNRS.

Le Centre Hubertine Auclert a organisé deux webinaires, le premier présentant une étude sur les **dispositifs novateurs mis en place en Espagne** pour lutter contre les violences conjugales, en libre téléchargement [ici](#). Un 2^e webinaire a traité plus spécifiquement la question des cyberviolences avec la présentation d'un nouveau guide « **Cyberviolences conjugales : repérer, accompagner, orienter les victimes** » en lien avec le site internet "Je protège ma vie privée en ligne" : [site](#).

Campagnes sur les réseaux sociaux

Droits d'urgence a mis la lumière sur des femmes sorties des violences conjugales, en partenariat avec l'association **Led by her** et la **Mairie du 20^e arrondissement**. Sous l'objectif de **Marc Melki**, photographe et fondateur du collectif Exils Intra-Muros, Geneviève, Sabine et Sophie sont revenues sur le moment qui a tout fait basculer, la fois de trop qui les a poussées à partir et à quitter leur conjoint ; un geste, un regard, la réaction d'un enfant. Ces portraits diffusés sur les réseaux sociaux s'inscrivent dans un projet photographique plus large, qui prévoit d'être exposé en 2021 dans un lieu mis à disposition par la Mairie du 20^e: [ici](#).

La Maison des femmes de Seine Saint-Denis a lancé **#BeAMan**, un spot de sensibilisation, porté par la voix de Cédric Doumbé, champion du monde de kickboxing. Le film questionne le modèle traditionnel de la virilité et interpelle directement les hommes. Le combat contre les violences faites aux femmes nous concerne tous. Plus d'information : <https://www.be-a-man.fr/>

Le Mouvement du Nid a lancé la campagne **#MaintenantVousSavez**, avec plusieurs supports, rendant visibles les paroles de survivantes de la prostitution avec des photos et du slam réalisé avec les personnes accompagnées : [ici](#) . Le collectif Abolition a créé un compte instagram [ici](#) pour faire entendre la parole des survivantes, en proposant trois fois par semaine, en français et en anglais, des témoignages recueillis à travers le monde.

Le collectif **Action et droits des femmes migrantes et exilées (ADFEM)** a publié un communiqué de presse pour interpeller le gouvernement sur les mesures nécessaires pour protéger effectivement les femmes étrangères victimes de violences conjugales et familiales sur le territoire français. Les associations demandent de mettre un terme aux discriminations et d'appliquer les dispositions protectrices de la loi de façon uniforme sur tout le territoire, en permettant un accès effectif des personnes victimes de violences aux préfectures.
